

## Introduction

Le féminisme libertaire peut intéresser un grand nombre de personnes sans impliquer nécessairement d'être ou de se revendiquer anarchiste. En effet, le terme de libertaire a acquis aujourd'hui une extension dans le langage courant qui déborde largement celui d'anarchiste. Cependant, c'est la radicalité de l'anarchisme qui peut permettre au féminisme libertaire de s'aventurer dans des questionnements que les autres courants du féminisme ne s'occupent pas nécessairement d'interroger et d'approfondir. Les femmes doivent-elles occuper les postes de pouvoir comme les hommes ? Les féministes doivent-elles réclamer des droits à l'État ? Les féministes doivent-elles faire appel à l'appareil répressif d'État – police, justice, prison ? L'amour libre (on dirait peut-être aujourd'hui plutôt le polyamour) est-il une revendication féministe ?...

Il s'agit davantage de s'intéresser aux questions que pose l'anarchisme au féminisme, plutôt que d'en reprendre les réponses, qui sont d'ailleurs plurielles et contradictoires. Le sociologue Max Weber a écrit, en son temps, qu'un juriste anarchiste serait une personne fort intéressante dans la mesure où elle permettrait d'interroger des aspects du droit qui ne sont pas habituellement perçus. Il en va de même pour le féminisme. L'anarchisme peut ainsi peut-être permettre de poser des questions qui ne

sont pas celles que l'on se pose en premier lieu, habituellement, dans les autres courants du féminisme.

Le type de questions énoncées précédemment peut déjà soulever une interrogation. Dans quelle mesure le féminisme libertaire se distingue du féminisme libéral (courant bien mieux identifié du féminisme), et plus encore de ce que l'on pourrait qualifier de position libertarienne ? Il existe en effet des tenant·es d'un ultra-capitalisme favorables à l'abolition de l'État et à la plus grande liberté individuelle de mœurs possible, qu'on appelle « libertariens »<sup>1</sup>. Est-ce en ce sens-là que l'on doit entendre féminisme libertaire ?

L'objectif de cet ouvrage sera de réussir à distinguer un féminisme libertaire d'un féminisme libéral, et surtout d'un féminisme libertarien. L'expression « féminisme libertaire » implique une tension entre la prise en compte de la liberté individuelle et l'existence de structures sociales inégalitaires qui produisent des contraintes sur l'action. Ainsi, si on affirme l'existence de systèmes d'oppression, tels que le patriarcat ou l'androcratie<sup>2</sup>, les femmes seraient prises dans des relations d'emprise, telles qu'elles peuvent se retrouver aliénées, inconscientes de leur asservissement. Cela toucherait en particulier les femmes les plus soumises aux violences. Mais en reconnaissant l'existence de ces systèmes d'oppres-

---

1. Dans cet ouvrage l'on ne traitera pas de la distinction entre libertaires et libertariens conservateurs, mais plutôt entre libertaires et libertariens contre-culturels.

2. Le terme est parfois utilisé pour souligner qu'il ne s'agit pas tant d'un système d'oppression centré sur le pouvoir du père que sur le pouvoir des hommes en tant que groupe social.

sion, est-ce que l'on n'est pas conduit à détruire l'idée même de liberté individuelle et de capacité des femmes à se libérer elles-mêmes ? C'est cette interrogation qui semble traverser le féminisme libertaire. Il s'agit d'un côté de reconnaître l'existence de systèmes d'oppression tout en admettant la possibilité d'une capacité d'auto-émancipation. Cette tension impact en particulier la notion de consentement. Quelle valeur peut-on accorder au consentement dans une société où existent des systèmes sociaux d'oppression ?

## Une enquête philosophique

Le féminisme libertaire n'est pas un objet historiquement et théoriquement constitué : ni sur le plan définitionnel, ni sur le plan historique, ni sur le plan sociologique. Il n'existe pas au sens strict de courant féministe libertaire contrairement à ce que l'on pourrait penser. C'est une notion, qui, lorsqu'on observe ces usages, peut avoir deux sens différents. L'un est synonyme d'anarcha-féminisme, même si ce courant au sens strict n'émerge que durant les années 1970 aux États-Unis et pas avant. C'est à cette même époque qu'apparaît également le libertarianisme, en tant que mouvement politique et philosophique, dans ce même pays. Or les notions de libertaires et libertariens ont tendance, à partir de cette période, à se confondre parfois et l'usage qui est fait du terme « féministe libertaire » dans l'espace public n'est pas exempt de ces ambiguïtés.

L'objectif de ce livre, construit comme une enquête conceptuelle, est de dégager progressive-

ment les traits de ce que peut être le féminisme libertaire au travers de la confrontation avec des éléments historiques et des controverses actuelles socialement vives. L'enjeu est en effet de distinguer clairement cette notion de sa confusion avec une acceptation libertarienne pour mieux comprendre les apports qui pourraient être ceux du féminisme libertaire dans les débats actuels.